

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal, tenue à l'hôtel de ville de Deux-Montagnes, le 14 mai 2015 à 19h30, sous la présidence du maire, monsieur Denis Martin.

Présences : Manon Robitaille, Margaret Lavallée, Frédéric Berthiaume
Karine Gauthier, Michel Mendes, Micheline Groulx Stabile

Benoit Ferland, directeur général
Jacques Robichaud, greffier

1. Séance ordinaire

La séance est ouverte par monsieur le maire Denis Martin à 19h35.
Tous les directeurs et directrices des différents services municipaux sont présents.

1.1 Adoption de l'ordre du jour

IL EST

Proposé par madame Karine Gauthier
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile
Et unanimement résolu

2015-05-14.109

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

ADOPTÉE

1.2 Retour sur certains points de la dernière réunion et survol des activités courantes

Monsieur le maire fait un retour sur certains points de la dernière séance du conseil et un bref survol des activités courantes de la municipalité.

1.3 Procès-verbal de la séance ordinaire du 9 avril 2015

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 avril 2015, au plus tard la veille de la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes
Appuyé par madame Margaret Lavallée
Et unanimement résolu

2015-05-14.110

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 avril 2015, tels que déposé.

ADOPTÉE

2. Affaires du Conseil

2.1 Versements d'aide financière – Divers organismes

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Francine Thibodeau, responsable du cabinet du maire, datée du 4 mai 2015 ;

IL EST

Proposé par madame Micheline Groulx Stabile
Appuyé par monsieur Michel Mendes
Et unanimement résolu

2015-05-14.111

D'OCTROYER une contribution financière aux organismes suivants :

Moisson Laurentides / Événement bénéfice	200,00 \$
Centre Marie Eve / cocktail Maires unis pour les mères	80,00 \$

DE DÉCRÉTER que ces dépenses sont imputées au poste budgétaire 02.111.00.970.

ADOPTÉE

2.2 Nomination du maire suppléant et du substitut à la MRC de Deux-Montagnes – Margaret Lavallée

IL EST

Proposé par monsieur Denis Martin
Appuyé par monsieur Michel Mendes
Et unanimement résolu

2015-05-14.112

DE NOMMER madame Margaret Lavallée à titre de mairesse suppléante et que cette dernière agisse également à titre de substitut du maire à la MRC de Deux-Montagnes, à compter du 14 mai 2015 jusqu'au 13 août 2015 inclusivement.

ADOPTÉE

2.3 Versement d'aide financière en vertu du «Programme une naissance, un livre, un arbre, un environnement sain»

CONSIDÉRANT le rapport de madame Francine Thibodeau, daté du 1 mai 2015 ;

IL EST

Proposé par madame Karine Gauthier
Appuyé par monsieur Frédéric Berthiaume
Et unanimement résolu

2015-05-14.113

D'ACCORDER une assistance financière, dans le cadre du *Programme une naissance, un livre, un arbre, un environnement sain – volet subvention couches réutilisables*, aux personnes ci-après mentionnées :

Alexander Csizmadia	100,00 \$
Lucie Bourdeau	100,00 \$
Prescilla Chénard	100,00 \$

DE DÉCRÉTER que cette dépense est imputée au poste budgétaire 02.111.00.970.

ADOPTÉE

2.4 Conseil intermunicipal de transport Laurentides (CITL) – Voie réservée – Autoroute 15

CONSIDÉRANT les demandes répétées du Conseil intermunicipal de transport Laurentides (CITL) pour améliorer la fluidité du transport en commun sur les axes autoroutiers desservant son territoire;

CONSIDÉRANT l'inscription d'études pour l'amélioration du transport en commun dans l'axe de l'autoroute 15 à tous les programmes triennaux d'immobilisations depuis 2005;

CONSIDÉRANT l'inscription par l'Agence métropolitaine de transport (AMT) d'études pour l'amélioration du transport en commun dans l'axe de l'autoroute 13 dans son PTI en 2006;

CONSIDÉRANT l'instauration par l'AMT en 2009 d'un comité sur les mesures préférentielles pour le transport en commun dans le corridor de l'autoroute 15;

CONSIDÉRANT la création d'un Comité d'axe A-15 par l'AMT en 2012;

CONSIDÉRANT le rapport de la MRC Thérèse-De Blainville portant sur le déséquilibre des investissements gouvernementaux dans la région en matière de transport;

CONSIDÉRANT la poursuite d'une croissance démographique de la région des Laurentides qui, selon l'Institut de la statistique du Québec, verra sa population augmenter de 34% entre 2006 et 2031;

CONSIDÉRANT que l'importante congestion des axes autoroutiers qui desservent le territoire ne pourra que s'aggraver sans une amélioration significative des liaisons par transport en commun;

CONSIDÉRANT que cette congestion ralentit substantiellement les opérations du CITL et cause des frais de transport supplémentaires à la charge des municipalités de son territoire;

CONSIDÉRANT les besoins de la population pour améliorer leur temps de parcours et leur qualité de vie;

CONSIDÉRANT les multiples appuis reçus des organismes de la région;

CONSIDÉRANT la résolution 2013-08-2501 du CITL identifiant la voie réservée sur l'autoroute 15 comme la principale priorité du CITL;

CONSIDÉRANT la volonté unanime clairement exprimée par les élus du Comité directeur du Comité d'axe A-15 en avril 2013;

CONSIDÉRANT qu'en juin 2013, dans le cadre de la consultation du gouvernement du Québec sur la politique québécoise de mobilité durable, la Communauté métropolitaine de Montréal recommandait six projets de développement à court terme (horizon de cinq ans) dont la voie réservée sur l'autoroute 15;

CONSIDÉRANT l'urgence d'agir vu les travaux à venir au pont Gédéon-Ouimet;

IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes
Appuyé par madame Manon Robitaille
Et unanimement résolu

2015-05-14.114

DE SOLLICITER expressément l'intervention du ministre des Transports, Monsieur Robert Poëti, afin que les mesures nécessaires soient prises pour accélérer l'implantation de voies réservées sur l'autoroute 15 entre le territoire du Conseil intermunicipal de transport Laurentides (CITL) et le métro Montmorency à Laval;

DE DEMANDER au ministre des Transports d'en préciser l'échéancier et d'en revendiquer la priorité;

DE TRANSMETTRE cette résolution au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, à la ministre responsable de la région des Laurentides, au président-directeur général de l'Agence métropolitaine de transport (AMT), aux députés de Mirabel, Blainville, de Groulx, Deux-Montagnes et Saint-Jérôme, au président de la Communauté métropolitaine de Montréal et à l'ensemble des municipalités pour leur appui.

ADOPTÉE

3. Comités, commissions, régie

3.1 Dépôt des procès-verbaux

Le greffier dépose le procès-verbal suivant :

- Comité consultatif d'urbanisme du 6 mai 2015

4. Règlements municipaux

4.1 Avis de motion – Règlement modifiant le Règlement n° 1454 établissant la tarification des services rendus par la Ville de Deux-Montagnes

Madame Margaret Lavallée donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, un Règlement modifiant le règlement n° 1454 établissant la tarification des services rendus par la Ville de Deux-Montagnes.

Ce règlement aura notamment pour objet de prévoir les tarifs pour les activités de patinages libres et de hockey libre.

4.2 Avis de motion – Règlement établissant un programme de revitalisation de la construction résidentielle locative

Madame Manon Robitaille donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, un Règlement établissant un programme de revitalisation de la construction résidentielle locative.

Ce règlement aura notamment pour objet d'instaurer un programme de crédit de taxes pour la revitalisation de la construction résidentielle locative et de prévoir les conditions d'admissibilité.

4.3 Adoption – Second projet de règlement n° 1551 - Règlement modifiant le Règlement de zonage (n° 1369) afin de modifier certains usages et normes d'aménagement

CONSIDÉRANT l'adoption le 4 avril 2015, du premier projet de Règlement n° 1551 ;

CONSIDÉRANT la tenue d'une assemblée de consultation le 14 mai 2015 ;

IL EST

Proposé par madame Karine Gauthier
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile
Et unanimement résolu

2015-05-14.115

D'ADOPTER, sans changement, le second projet de règlement n° 1551 intitulé « *Règlement modifiant le Règlement de zonage (n° 1369) afin de modifier certains usages et normes d'aménagement* » tel que déposé.

ADOPTÉE

4.4 Adoption – Règlement n° 1553 – Règlement modifiant le Règlement d'emprunt n° 1245.05

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors d'une séance tenue le 9 avril 2015 ;

CONSIDÉRANT le respect des conditions prévues à la *Loi des cités et villes* pour la dispense de lecture ;

CONSIDÉRANT que ce règlement a pour objet de modifier la clause de taxation de façon à répartir le coût des travaux sur tous les immeubles imposables de toute la ville ;

IL EST

Proposé par madame Margaret Lavallée
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile
Et unanimement résolu

2015-05-14.116

D'ADOPTER le Règlement n° 1553 intitulé « *Règlement modifiant le Règlement n°1245.05* » tel que déposé.

ADOPTÉE

4.5 Adoption – Règlement n° 1554– Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 280 206 \$ pour la réalisation des inspections télévisées des conduites d’égout entre 2015 et 2018 ainsi que le renouvellement du plan d’intervention des infrastructures

CONSIDÉRANT qu’un avis de motion a été donné lors d’une séance tenue le 9 avril 2015 ;

CONSIDÉRANT que ce règlement a notamment pour objet de décréter une dépense et un emprunt de 280 206\$ pour la réalisation des inspections télévisées des conduites d’égout entre 2015 et 2018 ainsi que le renouvellement du plan d’intervention des infrastructures, remboursable sur 5 ans, de prévoir l’imposition d’une taxe spéciale, basée sur la valeur foncière, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la ville ;

CONSIDÉRANT que la ville doit élaborer une stratégie d’inspection des conduites d’égout sur un horizon de 10 ans et que ceux-ci doivent être réalisées selon le protocole PACP ;

CONSIDÉRANT que les travaux envisagés sont admissibles à une subvention de 66.67 % dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018 ;

CONSIDÉRANT le respect des conditions prévues à la *Loi des cités et villes* pour la dispense de lecture ;

IL EST

Proposé par monsieur Frédéric Berthiaume
Appuyé par monsieur Michel Mendes
Et unanimement résolu

2015-05-14.117

D’ADOPTER le Règlement n° 1554 intitulé « *Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 280 206 \$ pour la réalisation des inspections télévisées des conduites d’égout entre 2015 et 2018 ainsi que le renouvellement du plan d’intervention des infrastructures* », tel que déposé.

ADOPTÉE

4.6 Avis de motion – Règlement modifiant le Règlement n° 1125 concernant la circulation, la signalisation et le stationnement

Monsieur Frédéric Berthiaume donne avis de motion qu’il sera présenté lors d’une prochaine séance, un Règlement modifiant le règlement n° 1125 concernant la circulation, la signalisation et le stationnement.

Ce règlement aura notamment pour objet de limiter à 4hres le stationnement des véhicules sur la rue Ovila-Forget, entre les adresses suivantes :

- du 972 au 1104, côté pair ;
- du 1057 au 1109, côté impair ;
- du 1305 au 1355, côté impair ;
- du 1322 au 1352, côté pair.

Administration

5. Finances

5.1 Dépôt de la liste des chèques émis – Avril 2015

Le greffier dépose la liste des chèques émis au cours du mois d'avril 2015 et montrant un total de :

- Fonds général : 1 790 500,75 \$
- Fonds de dépenses en immobilisations : 14 568,25 \$

5.2 Dépôt de l'état des revenus et dépenses au 31 mars 2015

Conformément à l'article 105.4 de la Loi sur les cités et villes, le greffier dépose les documents suivants au conseil, produits par la trésorière et directrice des Finances :

- État des activités financières au 31 mars 2015
- État prévisionnel des activités financières.

6. Greffe

6.1 Règlements d'emprunts n° 1547 et 1552 – Dépôt du certificat du résultat des registres

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités*, le greffier dépose les certificats de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour les règlements numéro 1547 et 1552.

7. Ressources humaines

7.1 Engagement de personnel temporaire à la bibliothèque

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Pascale Dupuis, bibliothécaire en chef, datée du 9 avril 2015 ;

IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile
Et unanimement résolu

2015-05-14.118

D'ENGAGER madame Olena Bedoieva à titre d'employée temporaire, au poste de commis à la bibliothèque, à compter du 10 avril 2015, aux conditions prévues à la convention collective en vigueur;

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire des salaires.

ADOPTÉE

7.2 Engagement de personnels permanents au Service des Finances

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Julie Guindon, directrice des Finances, datée du 28 avril 2015 ;

CONSIDÉRANT le départ à la retraite de deux employées ;

IL EST

Proposé par madame Manon Robitaille
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile
Et unanimement résolu

2015-05-14.119

D'ENGAGER madame Marie-Claude Lacroix à titre de salariée à l'essai, au poste de préposée à l'évaluation, taxation et perception, à compter du 27 avril 2015, aux conditions prévues à la convention collective en vigueur;

D'ENGAGER madame Isabelle Dessureault à titre de salariée à l'essai, au poste de préposée à l'évaluation, taxation et perception, à compter du 30 avril 2015, aux conditions prévues à la convention collective en vigueur

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire des salaires.

ADOPTÉE

7.3 Engagement de personnel cadre temporaire au Services des loisirs et culture et vie communautaire

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Roch Langelier, directeur du service des Loisirs, culture et vie communautaire daté du 29 avril 2015 ;

IL EST

Proposé par madame Micheline Groulx Stabile
Appuyé par monsieur Frédéric Berthiaume
Et unanimement résolu

2015-05-14.120

D'ENGAGER madame Annie St-Onge à titre d'employé cadre temporaire, au poste de coordonnatrice en loisirs, pour une période de 5 mois, à compter du 19 mai 2015. Le directeur général est autorisé à signer le contrat de travail.

ADOPTÉE

7.4 Engagement de personnels étudiants aux Services des loisirs, culture et vie communautaire

La conseillère Margaret Lavallée déclare avoir un intérêt pécuniaire indirect du fait que sa fille fait partie des employés engagés. Madame Lavallée s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Roch Langelier, directeur du service des Loisirs, culture et vie communautaire daté du 4 mai 2015 ;

IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile
Et unanimement résolu

2015-05-14.121

D'ENTÉRINER les engagements de personnels étudiants au Service des loisirs, culture et vie communautaire, suivant la liste annexée, conformément aux conditions prévues à la convention collective en vigueur.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire des salaires.

ADOPTÉE

Service aux citoyens

8. Urbanisme

8.1 Demande de dérogation mineure – 601, ch. d'Oka

IL EST

Proposé par madame Micheline Groulx Stabile
Appuyé par madame Margaret Lavallée
Et unanimement résolu

2015-05-14.122

N°	Adresse des immeubles	Nature des dérogations
A)	601, chemin d'Oka	De reporter à la séance du 11 juin 2015, la décision concernant la demande de dérogation pour le 601, ch. d'Oka.

ADOPTÉE

8.2 Demandes d'approbation de PIIA

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme a analysé les demandes suivantes d'approbation de plans à l'égard desquels s'applique le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ;

IL EST

Proposé par madame Karine Gauthier
Appuyé par madame Manon Robitaille
Et unanimement résolu

2015-05-14.123

D'APPROUVER les plans d'implantation et d'intégration architecturale concernant les projets suivants aux conditions recommandées par le CCU :

N°	Adresse des travaux	Description
A)	405, 27 ^e avenue (Lot 4 868 319)	D'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour le projet de construction d'une résidence unifamiliale isolée avec garage intégrée de type cottage. La façade principale sera recouverte de briques nuancée de noir et de bois (Canoxel) de couleur rouge campagne. Les façades latérales et arrière seront recouvertes de vinyle gris les portes et fenêtres sont en aluminium de couleur noire et les parements en aluminium de couleur gris. Le toit en bardeaux nuance de noir.
B)	601-A, 3 ^e avenue (Lot 4 519 445)	D'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour le projet de construction d'une résidence isolée de type cottage avec garage intégré, la façade principale sera recouverte de brique en nuances de gris et d'un parement de déclin de bois de couleur brune. Les façades latérales et arrière seront recouvertes revêtement en aluminium de couleur grise. Les portes fenêtres et parements seront en aluminium de couleur noir et le toit en bardeaux nuancés de noir.
C)	421, 19 ^e avenue (Lot 1 976 062)	D'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour le projet d'agrandissement d'une résidence unifamiliale isolée par l'ajout d'une pièce au-dessus du garage intégré. La façade principale sera en brique nuancée de beige s'harmonisant avec la résidence existante et les autres façades en vinyle de couleur beige. Porte, fenêtres et parements en vinyle blanc. Le bardeau comme l'existant.
D)	137, Grand-Moulin (Lot 1 605 235)	D'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour le projet de rénovation complète du revêtement extérieur d'une résidence de type duplex. La façade principale sera recouverte de pierre type Sure-Touch, les façades latérales et arrières seront en bois (Canoxel) pierre de rivière. La toiture plate actuelle sera remplacée par une toiture avec 4 versants en bardeaux de couleur noir. Porte, fenêtres et parements seront en acier ou aluminium de couleur Blanc.
E)	20, 12 ^e avenue (Lot 1 605 303)	D'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour le projet d'agrandissement en marge latérale de la résidence unifamiliale isolée par l'ajout d'un vestibule 12 X 12 Le revêtement extérieur complètement changé sera en partie de briques nuance de gris et le reste en bois (Maybec) couleur crème en déclin horizontal. Les portes, fenêtres et parements en aluminium ou bois de couleur blanc.

<p>F) 8 et 10, 9^e avenue (Lots 5 457 234 et 5 457 233)</p>	<p>D'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour le projet de construction de 2 résidences neuves semi détachées de type cottage, la façade principale sera en partie recouverte en brique nuance de gris et de déclin de bois couleur brun pour l'une des résidences et beige pour l'autre résidence. Les façades latérales et arrière seront recouvertes de déclin d'aluminium de couleur gris les portes fenêtres et parements seront en aluminium de couleur noir. Le toit sera en bardeaux nuancés de noir.</p>
<p>G) 416, Antonin- Campeau (Lot 1 97 740)</p>	<p>D'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour le projet d'agrandissement d'une résidence unifamiliale isolée par l'ajout d'une pièce au-dessus du garage double intégré. La façade principale ainsi que les autres façades seront en déclin de fibrociment de couleur identique au revêtement existant. Porte, fenêtres et parements en PVC blanc. Le toit en bardeaux comme l'existant.</p>
<p>H) 453, 14^e avenue (Lot 1 973 765)</p>	<p>D'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour le projet de construction d'une résidence neuve, unifamiliale isolée de type cottage, les façades principale et latérale sur la rue Guy seront recouvertes de pierres en nuance de beige et de bois (Canoxel) de couleur brun les 2 autres façades seront recouvertes de bois (Canoxel) de couleur gris les portes, fenêtres et parements seront en acier ou aluminium de couleur noir et le toit en bardeaux de nuance de noir.</p>
<p>I) 116, 24^e avenue (Lot 1 974 312)</p>	<p>D'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour le projet de construction d'une résidence neuve isolée avec garage double intégrée de type cottage. Les façades principale et arrière seront en pierre nuance de gris et les façades latérales en briques de couleur gris Minox. Les portes fenêtres et parements seront en acier ou aluminium de couleur noir et la toiture en bardeaux de couleur noir.</p>

ADOPTÉE

9. Travaux publics

9.1 Mandat à la Ville de St-Jérôme pour l'appel d'offres regroupé pour la fourniture et la livraison de produits chimiques pour l'usine de filtration pour l'année 2016

CONSIDÉRANT que la Ville de Deux Montagnes est membre du Regroupement d'achat pour les produits chimiques de traitement Rive-Nord ;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Denis Berthelette, directeur du service des Travaux publics datée du 27 avril 2014 ;

IL EST

Proposé par monsieur Frédéric Berthiaume
Appuyé par madame Manon Robitaille
Et unanimement résolu

2015-05-14.124

DE MANDATER la Ville de St-Jérôme à procéder, pour et au nom de la Ville de Deux Montagnes, à l'appel d'offres regroupé pour la fourniture et la livraison de produits chimiques pour l'usine de filtration pour l'année 2016.

ADOPTÉE

10. Loisirs et services communautaires

10.1 Autorisation à Club social Héritage à tenir un Tournoi de balle-molle au Parc Olympia

CONSIDÉRANT la demande reçue du Club social Héritage concernant la tenue d'un tournoi de balle-molle au parc Olympia, dans le cadre de levées de fonds ;

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Roch Langelier, directeur du service des Loisirs, culture et vie communautaire daté du 30 avril 2015 ;

IL EST

Proposé par madame Margaret Lavallée
Appuyé par madame Manon Robitaille
Et unanimement résolu

2015-04-09.125

D'AUTORISER Club social Héritage à tenir un tournoi de balle-molle au parc Olympia les samedis 20 juin et 22 août prochain et d'autoriser l'obtention d'un permis d'alcool, dans le cadre des activités de levées de fonds.

DE S'ASSURER du support du Service de police, des Travaux publics et des Loisirs et services communautaires afin de maintenir le respect des exigences de sécurité.

ADOPTÉE

10.2 Autorisation à tenir une activité cycliste – Fiesta Vagabonde

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Roch Langelier, directeur du service des Loisirs, culture et vie communautaire daté du 1^{er} mai 2015 ;

IL EST

Proposé par madame Manon Robitaille
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile
Et unanimement résolu

2015-05-14.126

D'AUTORISER la tenue de la Fiesta Vagabonde, le dimanche 7 juin 2015, dans les rues de la Ville de Deux Montagnes.

DE S'ASSURER du support du Service de police, des Travaux publics et des Loisirs et services communautaires afin de maintenir le respect des exigences de sécurité.

ADOPTÉE

10.3 Tournoi mixte Rocky Holt – Changement de dates

CONSIDÉRANT la demande reçue de l'Association de Softball Deux-Montagnes et le Comité Rocky Holt pour la modification de date pour la tenue d'un tournoi de balle-molle aux parcs Olympia et Central afin d'amasser des fonds ;

CONSIDÉRANT que la résolution adoptée en avril autorise les tournois, mais qu'il est nécessaire de corriger les dates d'un des tournois qui devant avoir lieu du 14 au 16 août 2015 ;

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Roch Langelier, directeur du service des Loisirs, culture et vie communautaire daté du 30 avril 2015;

IL EST

Proposé par madame Manon Robitaille
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile
Et unanimement résolu

2015-05-14.127 DE MODIFIER les dates du tounoi mixte Rocky Holt du 14 au 16 août pour les 7, 8 et 9 août 2015;

ADOPTÉE

10.4 Sercan, course de bateau dragon – Autorisation à tenir un barrage routier le 29 mai 2015 à l'intersection de la 20^e avenue et de l'aréna Olympia

CONSIDÉRANT la demande pour la tenue d'un barrage routier par la Fondation Sercan ;

CONSIDÉRANT que les fonds recueillis serviront à maintenir ses services ;

CONSIDÉRANT le rapport de madame Francine Thibodeau, daté du 4 mai 2015 ;

IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes
Appuyé par madame Manon Robitaille
Et unanimement résolu

2015-05-14.128 D'AUTORISER la tenue d'un barrage routier par la Fondation Sercan, le vendredi 29 mai 2015, à l'angle de la 20^e avenue et de l'aréna Olympia entre 9h et 19h, afin de recueillir des fonds.

DE S'ASSURER le support du Service de police, des Travaux publics et des Loisirs et services communautaires afin de maintenir le respect des exigences de sécurité.

ADOPTÉE

11. Période de questions (30 minutes au maximum)

Monsieur le maire ouvre la période de questions à 20h13.
6 citoyens questionnent le conseil. La période de questions se termine à 20h53.

Dépôt par madame Joanni Carter, d'une pétition demandant une plus grande ouverture de la bibliothèque le matin.

12. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h53 par le maire.

Signé *Denis Martin*
Denis Martin, maire

Signé *Jacques Robichaud*
Jacques Robichaud, avocat, o.m.a.
Directeur des services juridiques et greffier